

PLAN D'EXTENSION CANTONAL N°12d

COMMUNE DE SAINT-PREX

0100m

ECHELLE 1:2'000

ABROGATION PARTIELLE DU PEC 12d SUR LE PERIMETRE DU
PA "RIVES SUD"

1

Le directeur général de la direction générale du territoire
et du logement (DGTL) :

2

Soumis à l'enquête publique,
du : au :
à Saint-Prex

L'attestent :

Le Syndic:

La Secrétaire:

3

Approuvé par le Département compétent

4

La Cheffe du Département :

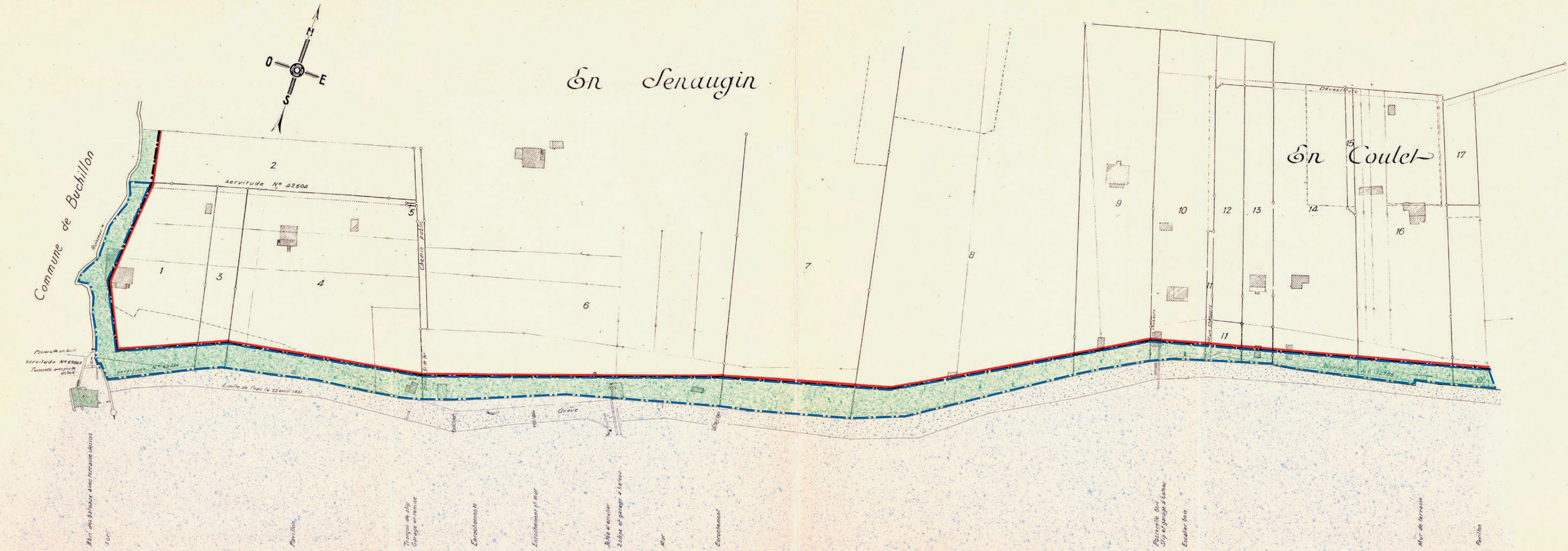
Lausanne, le

Entrée en vigueur, le

Février 2024

23080-AbrogationPEC RivesSud-12d-2000-sde-240205.ai

urbaplan



LÉGENDE

Périmètre à l'intérieur duquel le PEC 12d est abrogé

Parcelles concernées:
668, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 682, 683, 684, 685, 686, 689, 690, 694, 695, 1641, 1642, 1954,
1981 et 2035.

limite des constr.

zone de non bâtir.